l'université de Zurich. En 1847, il retourna à Erlangen, où il fut appelé comme professeur ordinaire à la chaire de théologie de l'université. Nous citerons, parmi ses ouvrages importants : *Critique de l'histoire évangélique*, en allemand : *Kritik der evangelischen Geschichte* (Francfort, 1842 et 1850); l'*Evangile de saint Jean*, en allemand : *Das Evangelium Johannis* (Zurich, 1845); l'*Epître aux Hébreux*, en allemand : *Der Brief an die Hebräer* (Kœnigsberg, 1850); le *Dogme du saint sacrement et son histoire*, en allemand : *Das Dogma vom heiligen Abendmahl und seine Geschichte* (Francfort, 1845-1846); *Dogmatique chrétienne*, en allemand : *Christliche Dogmatik* (Kœnigsberg, 1851-1852); *Livre de l'Eglise réformée*, en allemand : *Reformirtes Kirchenbuch* (Zurich, 1847); la *Parole du salut*, en allemand : *Das Wort vom Heil* (Zurich, 1849); l'*Humanité divine du christianisme*, en allemand : *Die Gottmenschlichkeit des Christenthums* (Zurich, 1845); le *Luthéranisme en Bavière*, en allemand : *Das Lutherthum in Bayern* (Berlin, 1844); *Essai d'une liturgie*, en allemand : *Versuch einer Lithurgik* (Francfort, 1843); la *Position de la dogmatique réformée au déterminisme*, en allemand : *Das Verhältniss der reformirten Dogmatik zum Determinismus* (Zurich, 1849). Il a aussi publié une revue hebdomadaire à Zurich, sous le titre : l'*Avenir de l'Eglise*, en allemand : *Die Zukunft der Kirche*. Il était en même temps collaborateur très-actif du journal publié sous le titre : *Reformirte Kirchenzeitung*.

ÉBRASÉ, ÉE (é-bra-zé) part. passé du v. Ebraser : *Une porte* ÉBRASÉE.

ÉBRASEMENT s. m. (é-bra-ze-man — rad. *ébraser*). Techn. Action d'ébraser : *L'*ÉBRASEMENT *d'une porte*. ‖ Quantité dont une ouverture est ébrasée : *Cet* ÉBRASEMENT *est insuffisant*. ‖ Ouverture comprise entre le tableau d'une fenêtre et le parement du mur intérieur d'une salle. L'ébrasement s'élargit du dehors au dedans, afin de faciliter l'introduction du jour et aussi de dégager les vantaux d'une croisée ouvrante.

ÉBRASER v. a. ou tr. (é-bra-zé). Archit. Elargir progressivement de dehors en dedans, en parlant d'une ouverture : ÉBRASER *une porte, une fenêtre*.

EBR-BUHARIS s. m. (èbr-bou-a-riss). Nom sous lequel on désigne des religieux musulmans qui se livrent exclusivement à la vie contemplative, et que les Turcs considèrent comme des hérétiques, parce qu'ils se dispensent du pèlerinage de La Mecque sous prétexte que ce saint lieu est toujours présent à leur mémoire.

ÈBRE (en espagnol *Ebro*, en latin *Iber* et *Iberus*), un des plus grands fleuves de l'Espagne, prend sa source dans les montagnes de Santillane, au village de Fuentibro, province de Santander, et se jette dans la Méditerranée, près du cap Tortosa, province de Tarragone, après un cours d'environ 780 kilom. ; sa direction est du N.-O. au S.-E.

L'Ebre est presque toujours encaissé dans des montagnes; aussi son cours est-il très-rapide et fort accidenté, et quoiqu'il soit comparable, par son étendue, sa largeur et son volume d'eau, à la Seine, il n'est navigable que partiellement. A peine sorti des monts Ibériens, au point de jonction de cette chaîne avec les monts Cantabres, il est circonscrit au N. par les Pyrénées centrales, et au S. par la sierra d'Espadan, ramification des monts Ibériens, le mont Gadès, la sierra Guara et la sierra Iaca, à sa gauche ; à sa droite, les sierras d'Oca, de San-Millan, de San-Lorenzo, de Cameros, de Muñedo, de Solorio et de Moncayo, l'encaissent dans la plus grande partie de son cours, en même temps qu'elles lui amènent, sur ses deux rives, un grand nombre d'affluents; en deux endroits, il a dû se frayer un passage à travers les monts, à Miranda, où il coupe la sierra de Tolano, et à Tudela, où il franchit une ramification de la sierra de Moncayo, le mont Idubeda. Il ne coule en plaine qu'à partir de Mequinenza, à 60 kilom. de son embouchure.

L'Ebre baigne la province de Burgos, touche Frias et Miranda, dans la province de Vittoria, sépare la province de Logrono de celle de Pampelune, où il arrose Tudela, traverse la province de Saragosse, dont il baigne la capitale, sépare la province de Huesca de celle de Teruel et passe dans la province de Tarragone, dont il arrose la capitale Tortose. En se jetant dans la Méditerranée, à 30 kilom. au-dessous de ce dernier point, il a formé, du limon roulé par ses eaux, des atterrissements considérables; ce sont les îles d'Alfaques.

Les affluents de l'Ebre sont très-nombreux; on en compte environ cent cinquante; les plus considérables sont, sur la rive gauche : l'Omecillo, le Bayas, le Zadorra, l'Aragon, le Gallego, qui se jettent dans l'Ebre près de Saragosse ; la Cinca-Essera et la Segre, chargée elle-même des deux Nogueras, qu'elle reçoit à Mequinenza, ainsi que la précédente ; sur la rive droite : l'Ulron, l'Oroncillo, le Taron, la Najerilla, l'Iregua, le Cidacos, l'Alama, l'Huecha, le Jalon, fournis par les monts Ibériens ; l'Aguas, le San-Martin, la Xiloca et le Bergantes; ces trois derniers sont les plus gros de la rive droite.

Sous les Romains, l'Ebre (*Iberus*, qui a donné son nom à l'Ibérie) partageait l'Espagne en deux régions, l'Espagne citérieure et l'Espagne ultérieure. Cette division remontait au temps des guerres puniques, où l'Ebre sépara les possessions romaines des possessions carthaginoises; celles-ci comprenaient, d'après le traité signé par le consul Lutatius Catulus, l'Espagne ultérieure, c'est-à-dire celle qui, pour les Romains, était située au delà de l'Ebre. Dans l'ancienne division politique de la péninsule, il séparait la Castille de la Navarre et la Catalogne du royaume de Valence.

Son lit rapide, sinueux, semé d'obstacles, entravé par les rochers et les amoncellements de sables, rend l'Ebre très-peu propre à la navigation. On a pourtant cherché à l'utiliser sur divers points; dans d'autres, des canaux ont été creusés pour que la batellerie pût tourner les obtacles. Ce n'est qu'à Tudela, après avoir reçu les eaux de l'Aragon, qu'il commence à être navigable, mais il est trop rapide pour être remonté ; on ne l'utilise véritablement qu'entre Tortose et Saragosse, où il porte les chargements de blés débarqués à son embouchure, au port des Alfaques. Au-dessous de Saragosse, un canal parallèle au fleuve a été creusé jusqu'à Tudela ; un autre canal côtoie la Segre, son principal affluent de la rive gauche, et débouche à Mequinenza; un troisième canal, destiné à relier l'Ebre au Duero, est encore inachevé. Le mouvement commercial du fleuve ne repose guère que sur les blés qui remontent l'Ebre, de Tortosa à Tudela, par le canal de l'Aragon ; les affluents amènent aussi au fleuve de nombreux trains de bois à destination des côtes. A l'embouchure de l'Ebre, de grands travaux ont été exécutés : le delta formé par les sables du fleuve a été rendu navigable; deux petits ports, Alfaques et Amposta, reliés entre eux par un chenal accessible aux navires, ont été construits; un nouveau port, d'une date plus récente, San-Carlos, a été creusé, et, pour faciliter le mouvement commercial, le gouvernement espagnol s'est efforcé de peupler les îles d'Alfaques, jusque-là restées à peu près désertes.

Les eaux de l'Ebre sont douces et salubres; très-bonnes pour le blanchiment du linge et les bains, elles sont aussi excellentes à boire ; on leur attribue même quelques vertus sanitaires, et elles sont expédiées en tonneaux dans toutes les localités environnantes. La pêche y est fructueuse. Comme tous les fleuves d'Espagne, l'Ebre est renommé pour le goût délicat de ses poissons; les pêcheries de truites sont assez nombreuses sur ses bords; mais les brochets de l'Ebre et un autre poisson de rivière d'une grosseur variable, la vandoise ou dard, sont surtout recherchés pour la finesse et la saveur de leur chair.

L'Ebre est traversé par plusieurs grandes routes; celle de Santander à Burgos le coupe par un pont à Reynosa; celle de Bayonne à Madrid, à Miranda ; celle de Barcelone à Madrid, à Saragosse ; celle de Barcelone à Valence, à Tortose. Le chemin de fer de Bayonne à Madrid le croise à Miranda; celui de Bilbao à Barcelone court parallèlement avec lui, sur sa rive droite, de Miranda à Saragosse, où il le traverse.

La canalisation de l'Ebre a toujours été une des grandes préoccupations du gouvernement espagnol. Le canal de Tauste, dont la prise d'eau est à 4 kilom. au-dessous de Tudela, a été entrepris dès 1252; ce n'est qu'un simple canal d'irrigation. Sur la rive droite, le canal d'Aragon ou canal Impérial est beaucoup plus important. Il a été commencé sous Charles-Quint, qui en confia l'exécution à des ingénieurs flamands; la prise d'eau est un peu au-dessous de celle du canal de Tauste, au lieu dit Bocal del Rey ; il devait ne rejoindre l'Ebre qu'à 72 kilom. au-dessous de Saragosse, après un parcours d'environ 200 kilom., mais des difficultés de terrain durent faire modifier le premier plan. Ce canal s'arrête à Burgos, un peu au-dessous de Saragosse, après un parcours de 130 kilom. Il ne fut achevé que sous Charles III, à la fin du XVIIIe siècle. Le travail d'art le plus remarquable de ce canal était une voûte construite sous le Jalon, un des affluents de la rive droite ; ce magnifique travail a été abandonné et remplacé par un pont jeté au-dessus du Jalon, à l'aide duquel les eaux du canal le traversent entre deux lignes parallèles de pierres de taille. Il se rattache à cette partie du canal Impérial une singulière histoire : en 1775, lors de l'achèvement des travaux, les Navarrais, voisins de Tudela, jaloux d'une œuvre qui ruinait les muletiers, crevèrent la digue et firent écouler les eaux. Le chanoine de Saragosse Pignatelli, chargé de la direction des travaux par Charles III, monta à cheval et, arrivé devant la brèche, déclara qu'il allait la faire boucher avec les têtes des coupables. De fait, une douzaine de Navarrais, pris au hasard, furent décapités séance tenante, et leurs têtes jetées dans l'ouverture de la digue.

De nos jours, l'idée de l'achèvement d'un canal débouchant dans la mer a été reprise. Après différentes tentatives en 1833 et en 1843, on a commencé, en 1849, à l'embouchure de l'Ebre, des travaux destinés à prolonger jusqu'à Saragosse le petit canal construit entre le port des Alfaques et Tortosa. Ce canal a été creusé jusqu'à Estracon, au-dessus de Mequinenza, et il ne reste plus qu'une centaine de kilomètres pour rejoindre l'extrémité délaissée du canal Impérial. La navigation sera alors complète de Tudela à la mer.

ÉBRÉCHÉ, ÉE (é-bré-ché) part. passé du v. Ebrécher. Qui a une brèche ou des brèches : *Couteau* ÉBRÉCHÉ. *Sabre* ÉBRÉCHÉ. *Assiette* ÉBRÉCHÉE. *Au-dessus de la cheminée s'élevaient un fragment de miroir, un briquet, trois verres, des allumettes et un grand pot blanc tout* ÉBRÉCHÉ. (Balz.) *Sa demeure indiquait son dénûment; je suis sûr qu'on n'y aurait pas trouvé six bonnes cuillers d'étain ni trois assiettes non* ÉBRÉCHÉES. (X. Marmier.)

> Je vis Martin Fréron, à la mordre attaché,
> Consumer de ses dents tout l'ébène *ébréché*.
> VOLTAIRE.

— Par anal. Endommagé, en partie démoli ou dégradé : *Un mur* ÉBRÉCHÉ. *Eventrées par les assauts,* ÉBRÉCHÉES *par le temps, disjointes par l'envahissement de la végétation, les hautes tours tombent pierre à pierre*. (Th. Gaut.)

— Fig. Amoindri, diminué : *Sa fortune est bien* ÉBRÉCHÉE. ‖ Peu puissant, peu énergique ; à qui l'on a porté atteinte : *Dieu vous a remis le glaive de sa puissance et celui de sa justice, prenez garde de les lui rendre* ÉBRÉCHÉS. (Chateaub.) *La parole est une arme* ÉBRÉCHÉE. (Lamart.)

ÉBRÉCHEMENT s. m. (é-bré-che-man — rad. *ébrécher*). Action d'ébrécher ; état d'un objet ébréché.

ÉBRÉCHER v. a. ou tr. (é-bré-ché — du préf. *é*, et de *brèche*. Change le second *é* fermé en *è* ouvert, devant une syllabe muette : *J'ébrèche, que tu ébrèches;* excepté au futur et au conditionnel : *j'ébrécherai, tu ébrécherais*). Faire une brèche ou des brèches à : ÉBRÉCHER *un rasoir, un couteau, une assiette*.

— Par anal. Endommager, démolir ou dégrader en partie : *Le canon* AVAIT ÉBRÉCHÉ *les remparts*.

— Fig. Amoindrir, diminuer, porter atteinte à : *Le monde préfère la raison qui fait fortune à l'élan qui* ÉBRÈCHE *le patrimoine*. (L. Laya.)

> Vous ne casserez pas la grande loi : personne
> N'*ébréchera* la faux du spectre qui moissonne.
> BARTHÉLEMY.

> Sur l'auteur dont l'épiderme
> Est collé tout près des os,
> La mort tarde à frapper ferme
> De peur d'*ébrécher* sa faux.
> PIRON.

S'ébrécher v. pr. Devenir ébréché : *Ce couteau* S'EST ÉBRÉCHÉ.

> . . . . Un grand banc de rocher,
> Promontoire du mont plus lent à *s'ébrécher*,
> Etendait de niveau quelques pieds de surface.
> LAMARTINE.

— Fig. Diminuer d'énergie ou d'influence : *Le gouvernement* S'ÉBRÈCHE *à combattre l'opinion. C'est une sottise qu'un homme d'esprit ne commet pas; il y perd son pouvoir, il s'y* ÉBRÈCHE. (Balz.)

— Ebrécher à soi : *Il* S'EST ÉBRÉCHÉ *deux dents*.

EBREISCHDORF, bourg d'Autriche, dans la basse Autriche, au S.-E. de Vienne, sur la Fircha; 1,100 hab. Filatures de coton très-importantes.

EBREMAR ou **EVERMER**, patriarche de Jérusalem, né à Cickes, près de Térouanne. Il vivait dans la première partie du XIIe siècle. C'était un prélat beaucoup plus distingué par son zèle et sa bravoure que par sa science. Ayant suivi la première croisade, il fut créé chanoine du Saint-Sépulcre par Godefroi de Bouillon, et patriarche en 1103, lorsque Duimbert eut été déposé. A son tour, il fut dépossédé par Baudouin, et relégué sur le siége de Césarée en 1107. Deux ans auparavant, lors de l'invasion de la Palestine par le calife d'Egypte, il avait montré la plus grande énergie, et contribué puissamment à relever le courage des croisés.

ÉBRENÉ, ÉE (é-bre-né) part. passé du v. Ebrener : *Un enfant soigneusement* ÉBRENÉ.

ÉBRENER v. a ou tr. (é-bre-né — du préf. priv. *é*, et du vieux français *bren*, excrément. L'*e* muet du radical se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'ébrène, j'ébrènerai*). Nettoyer de ses excréments, particulièrement en parlant d'un enfant : ÉBRENER *un marmot*. ‖ On a dit aussi ÉBERNER.

ÉBRENEUR, EUSE s. (é-bre-neur, eu-ze — rad. *ébrener*). Personne qui est chargée d'ébrener quelqu'un, particulièrement un enfant : *La Vrillière était tout feu roi, conséquemment tout bâtard, lié avec eux par la Maintenon leur* ÉBRENEUSE. (St.-Sim.)

ÉBREUIL, bourg de France (Allier), ch.-lieu de cant., arrond. et à 10 kilom. O. de Gannat, sur la Sioule; pop. aggl. 2,108 hab. — pop. tot. 2,287 hab. L'église paroissiale, classée au nombre des monuments historiques, est l'ancienne église abbatiale d'un monastère de bénédictins; elle date de plusieurs époques : la nef et les bas côtés sont du Xe siècle; le transept et l'abside sont du XIIe siècle, et la partie orientale du XIIIe siècle. Le porche est surmonté de deux tours carrées du XIIe siècle. Les vantaux et les ferrures de la porte occidentale attirent l'attention ; à l'intérieur, on remarque la châsse de saint Léger, patron de l'abbaye. L'origine de cette petite ville est, dit-on, fort ancienne. La tradition prétend que Sidoine Apollinaire y possédait une habitation qui fut ravagée par les barbares. Jusqu'en 971, elle appartint en propre aux rois francs ; à cette époque, Lothaire la concéda à une congrégation monastique qui y fonda un couvent, sous l'invocation de saint Léger, évêque d'Autun. Ce couvent, qui, dès 1080, passa à l'ordre de Saint-Benoît, étaitplacé sous la protection immédiate du saint-siége, et régissait, en 1115, cinquante-deux églises, outre divers prieurés et chapelles. Les reliques de saint Maixent, qui attiraient de nombreux pèlerins, avaient prodigieusement contribué à la richesse du monastère. A partir du XVIIe siècle, l'abbaye d'Ebreuil déclina; et, en 1765, Louis XV et l'évêque de Clermont la supprimèrent, pour y établir un hôpital desservi par des religieux de la Charité.

Ebreuil est aujourd'hui morne et triste, malgré sa situation pittoresque et la beauté de ses environs.

ÉBRIATION s. f. (é-bri-a-sion — lat. *ebriatio;* de *ebrius*, ivre). Ivresse. ‖ Vieux mot.

ÉBRIÉ ou **GRAND-BASSAM**, rivière de l'Afrique occidentale, arrose la Guinée supérieure, ainsi que la partie de cet Etat plus particulièrement désignée sous le nom de côte d'Ivoire, et se jette dans le Grand-Bassam, après un cours dont la longueur n'est pas connue. D'après les récits des voyageurs qui ont récemment exploré les bords de l'Ebrié, ce serait moins une rivière qu'une vaste lagune parsemée d'une grande quantité d'îles et hérissée de rochers. Une grande île, nommée île des Oiseaux, diviserait cette lagune en deux branches. C'est à son embouchure qu'est construit le comptoir du Grand-Bassam. La rive gauche est très-découpée, et de nombreuses peuplades y font un commerce de poisson sec et d'huile de palme; la lagune recèle également une quantité notable d'or.

ÉBRIÉTÉ s. f. (é-bri-é-té — lat. *ebrietas;* de *ebrius*, ivre). Etat d'une personne ivre; ivresse : *Le prince est gris. — Vraiment? dis-je à Jérôme, très-inquiet, car cette* ÉBRIÉTÉ *eût cruellement contrarié mes projets*. (E. Sue.) *Il nous déclara qu'il se trouvait dans un état de réplétion et d'*ÉBRIÉTÉ *fort délectable*. (G. Sand.)

— Par ext. Folle exaltation : *Cette nouvelle le mit dans un état d'*ÉBRIÉTÉ *fort risible. Ce n'est plus de la discussion, c'est de l'*ÉBRIÉTÉ. (Edm. Texier.) *Arrière, formes du cauchemar et de l'*ÉBRIÉTÉ, *ébauchées au hasard dans l'ivresse et la folie de la création!* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** V. IVRESSE.

ÉBRIEU s. m. (é-brieu). Ancienne forme du mot HÉBREU.

ÉBRIEUX, EUSE adj. (é-bri-eu, eu-ze — du lat. *ebriosus*, ivre). Causé par l'ivresse : *Ne reconnaît-on pas jusqu'aux hallucinations* ÉBRIEUSES *dans l'erreur d'Agavé ivre, qui prend son fils Penthée pour un lion?* (A. Maury.) ‖ Inus.

ÉBRILLADE s. f. (é-bri-lla-de — du préf. *é*, et de l'italien *briglia*, bride). Manég. Secousse donnée à la bride d'un cheval pour l'arrêter ou le faire tourner. ‖ Mot vieilli.

EBRINGTON (Hugues, vicomte), homme politique anglais. V. FORTESCUE.

ÉBRIOSITÉ s. f. (é-bri-o-zi-té — lat. *ebriositas;* de *ebrius*, ivre). Habitude de l'ivresse. ‖ Etat d'ivresse, ébriété : *Malgré l'*ÉBRIOSITÉ *croissante des convives, tout bruit cessa comme par enchantement*. (X. de Montépin.)

EBRODUNUM, nom latin d'EMBRUN, et d'YVERDUN en Suisse.

ÉBROÏCIEN, IENNE s. et adj. (é-bro-i-siain, iè-ne — lat. *Ebroici*, nom d'un peuple gaulois). Géogr. Habitant d'Evreux; qui appartient à Evreux ou à ses habitants : *Les* ÉBROÏCIENS. *La société* ÉBROÏCIENNE.

EBROICUM, nom latin d'EVREUX.

ÉBROIN ou **EBERWEIN**, célèbre maire du palais de Neustrie, sous le règne de Clotaire III (659). Cet homme remarquable, dont l'autorité sembla tyrannique à l'indépendance farouche des nobles francs, tenta une chose impossible alors : établir l'unité et fonder la royauté quand tout tendait à la dispersion et que les grands se fortifiaient de toutes parts. Un des moyens qu'il employa eût été fécond en résultats s'il eût été applicable : il consistait à choisir les ducs et les chefs dans une autre province que celle où ils avaient leurs possessions, leurs esclaves et leurs clients, afin qu'ils ne pussent rendre les charges héréditaires dans leurs familles. Il paraît même avoir eu l'inspiration, bien supérieure à son époque, d'unifier les lois et les usages de toutes les tribus franques. Les grands, les leudes et les prélats, décimés et dépouillés par ce rude réformateur, se soulevèrent sous la conduite de saint Léger, évêque d'Autun, et se joignirent aux grands d'Austrasie pour marcher contre Ebroin, qui venait précisément alors de blesser les usages les plus chers à la nation, en donnant, de sa propre autorité, le titre de roi à Théodoric III (670), lors de la mort de Clotaire, au lieu de convoquer les grands pour élire un nouveau roi. Théodoric fut assassiné, le jeune Childéric II reconnu roi de Neustrie et d'Austrasie, et Ebroin enfermé au monastère de Luxeuil, où saint Léger, qui avait tant contribué à ce mouvement, ne tarda pas à être jeté à son tour. Après que Childéric eut été assassiné dans la forêt de Chelles, les deux prisonniers sortirent ensemble de Luxeuil, réconciliés en apparence, mais prêts à profiter de la double révolution qui venait de s'accomplir dans les deux royaumes et de l'anarchie qui les ensanglantait. Ebroin s'empara de nouveau du pouvoir en Neustrie, fit proclamer un nouveau roi, et vengea Childéric en faisant mettre saint Léger à mort. Attaqué de nouveau par les Austrasiens, commandés par Pépin et Martin, il écrasa tous ses ennemis, attira ensuite Martin à une conférence et le fit assassiner; il marcha alors contre l'Austrasie; mais il fut assassiné lui-même par le leude Hermanfried, qu'il avait menacé de mort (681). « Comme Frédégonde, il avait défendu avec succès la France de l'Ouest, et retardé de vingt années le triomphe des grands austrasiens. Sa mort leur livra la Neustrie. » (Michelet.) Cette mort ouvrait en effet la voie à Pépin et préparait la victoire des grands sur le parti populaire et l'autorité royale, de la Gaule germanique sur la Gaule romaine.

Ebroin ou le **Maire du palais**, tragédie en cinq actes et en vers, d'Ancelot, représentée, pour la première fois, sur le théâtre de la Comédie-Française, le 16 avril 1823. Ebroin, maire du palais, veut s'emparer du trône de France. Il attend impatiemment que la succession des rois qui l'occupent légitimement soit éteinte, et il hâte cet instant de ses vœux et de ses forfaits. Après avoir fait enfermer le vieux roi Thierry dans un monastère, et répandu le bruit de sa mort, il proclame roi le fils de Clotaire, compétiteur de Thierry, le jeune Clovis, sous le nom duquel il espère gouverner. Afin de mieux enchaîner le monarque par l'apparence de ses bienfaits, Ebroin l'unit à la fille de Thierry, Bathilde, qui n'a jamais connu son père que par le récit de ses malheurs, et qui oublie, en s'unissant à l'époux qu'elle aime, que cet époux a été l'instrument de la chute de Thierry. Cependant, Clovis s'indigne de la tutelle où le retient Ebroin; il veut régner par lui-même. L'audacieux sujet, effrayé de cette volonté, révèle alors au roi qu'il n'est point le fils de Clotaire; que, soldat obscur et sans nom, il n'a été élevé sur le trône que pour l'occuper jusqu'au moment où Ebroin jugera convenable d'y monter. Clovis, complice innocent de cette ruse criminelle, éprouve de touchants remords, et veut, en quittant le trône, publier la vérité. Mais Thierry n'est pas mort. Echappé du cloître où le retenait Ebroin, qui apprend et surveille sa fuite, il vient dans le palais pour se faire connaître à sa fille. Le maire ambitieux, pensant alors qu'il dominera plus facilement la vieillesse épuisée de Thierry que l'indocile jeunesse de Clovis, propose à son ancien maître de le rétablir sur le trône. Thierry y consent, et, ne voyant dans Clovis que l'usurpateur de sa couronne et le séducteur de sa fille, il exige de Bathilde qu'elle quitte son époux, qui doit bientôt périr sur l'échafaud. Bathilde veut en vain détromper son père, il est trop tard; Clovis, empoisonné par l'ordre d'Ebroin, se justifie pourtant aux yeux de Thierry, qui, épouvanté de tant de forfaits, ne veut plus remonter sur le trône. « Il faut régner, » lui répond Ebroin, conservant ainsi jusqu'à la fin l'audace et l'ambition de son caractère. On voit combien il était difficile de mettre en scène, dans de justes proportions, un semblable sujet. Il est développé et conduit avec sagesse. Ebroin domine toute l'action d'une manière imposante. Clovis, confiant, plein de vertus et de gloire, offre un contraste naturel et parfait avec le caractère sombre et ambitieux du cruel Ebroin. L'amour du jeune prince pour Bathilde ajoute encore à l'intérêt qu'il inspire. Cette tragédie, jouée pour la première fois au bénéfice de Baptiste aîné, n'obtint d'abord qu'un succès contesté. On lui rendit plus de justice les jours suivants. Talma créa, avec un talent inouï, le rôle d'Ebroin. Michelot et Mlle Duchesnois se firent applaudir à ses côtés, ce qui n'est pas un mince éloge.

ÉBRONDEUR s. m. (é-bron-deur). Techn. Ouvrier qui est chargé de désoxyder le fer, après que le chauffage y a développé de la rouille.

ÉBROSSÉ, ÉE (é-bro-sé). Syn. d'ÉBROUSSÉ.

ÉBROSSER v. a. ou tr. (é-bro-sé). Syn. d'ÉBROUSSER.

ÉBROUAGE s. m. (é-brou-a-je — rad. *ébrouer*). Techn. Préparation qu'on donne à la laine en la tenant plongée dans l'eau de son.

ÉBROUDAGE s. m. (é-brou-da-je — rad. *ébrouder*). Techn. Action d'ébroudir les fils métalliques.

ÉBROUDEUR s. m. (é-brou-deur — rad. *ébrouder*). Techn. Ouvrier chargé d'ébroudir les fils métalliques.

ÉBROUDI, IE (é-brou-di) part. passé du v. Ebroudir. *Des fils de fer* ÉBROUDIS.

ÉBROUDI s. m. (é-brou-di — rad. *ébroudir*). Techn. Fil métallique ébroudi. ‖ On dit aussi ÉBROUDIN.

ÉBROUDIR v. a. ou tr. (é-brou-dir). Techn. Faire passer dans la filière, en parlant des fils métalliques : ÉBROUDIR *des fils de fer*. ‖ On dit aussi ÉBROUDER.

ÉBROUÉ, ÉE (é-brou-é) part. passé du v. Ebrouer : *Du drap* ÉBROUÉ.

ÉBROUEMENT s. m. (é-brou-man). Manég. Sorte de ronflement caractéristique par lequel un cheval exprime sa fraveur ou sa surprise : *Le banquet fut bruyant, grâce au parlage du jeune prince; il ne cessa de discourir de son cheval..., des* ÉBROUEMENTS *de son cheval dans les terres labourées*. (Chateaub.) ‖ Respiration haletante, convulsive. ‖ Sorte d'éternument volontaire des animaux, produit par une aspiration forte et sonore, et accompagné d'un vif mouvement de la tête.

— **Encycl.** L'*ébrouement* est produit par une contraction brusque et violente des muscles expirateurs, toujours précédée d'une forte inspiration. Pour l'exécution de cet acte, les animaux allongent le cou, dilatent les narines, secouent la tête en bas, et font entendre tout à coup un bruit plus ou moins sonore, prolongé et tremblоté, déterminé par la sortie rapide de l'air des cavités nasales. Cette expulsion de l'air pousse souvent au loin, en les disséminant, les mucosités ou les matières du jetage accumulées dans le nez.

L'*ébrouement* a lieu très-ordinairement chez le cheval, mais bien plus rarement chez le bœuf, le mouton et le chien en bonne santé. Il est provoqué, chez le cheval, lorsque des poussières irritantes pénètrent dans les cavités nasales, lorsque, par exemple, il tire du râtelier des foins poudreux et vasés; chez les moutons, l'*ébrouement* a lieu quand ils voyagent sur des routes poussiéreuses. Enfin le tabac à priser et la poudre de racine d'ellébore, introduits dans les cavités nasales, provoquent l'*ébrouement*. « Dans le cheval, dit M. Delafond, on peut au besoin provoquer l'*ébrouement* en rapprochant exactement avec une main les ailes des deux ouvertures nasales, et de l'autre main en fermant la bouche, de manière à suspendre pendant un certain temps l'entrée de l'air dans les voies respiratoires, et titiller la membrane pituitaire. Il est rare qu'après quelques instants l'animal qui a été soumis à cette manipulation n'allonge pas la tête et n'ébroue pas fortement à plusieurs reprises. » On provoque souvent l'*ébrouement* chez les chevaux dans le but d'obtenir l'expulsion des mucosités accumulées dans les cavités nasales, afin de reconnaître la nature et le siége des maladies qui ont occasionné ces sécrétions morbides.

A l'état pathologique, l'*ébrouement* répété, accompagné de l'expulsion d'une matière muqueuse plus ou moins épaisse, indique le début du catarrhe nasal aigu de tous les animaux. L'*ébrouement* a lieu très-souvent chez le cheval et le chien qui ont des vers prionodermes attachés sur la membrane pituitaire. Enfin, cet acte se produit aussi très-fréquemment pendant le cours de la morve du cheval, de la maladie des jeunes chiens et du catarrhe nasal du mouton.

ÉBROUER v. a. ou tr. (é-brou-é — L'origine de ce terme est fort obscure. On a bien pensé à *bourre*, le cheval faisant sortir de ses naseaux comme une *bourre*. Mais, comme le fait avec raison observer M. Littré, cela ne convient ni aux sens ni aux formes diverses du mot. On a indiqué le bas breton *broez*, *brouez*, emportement, pouvant sans doute se rattacher à la racine sanscrite *bhar*, frapper, gronder, blâmer. Diez remarque que *brave*, s'il a existé dans l'ancienne langue, ce qui est très-vraisemblable, y a existé sous la forme *brou* ou *breu*, comme *bleu* ou *blou*, et que c'est de là qu'il a donné *é-brouer*, rendre bruyant, emporté, et *rabrouer*, maltraiter en paroles. M. Littré trouve cette étymologie aussi plausible qu'ingénieuse. D'autres étymologistes font venir ce mot de l'allem. *brühen*, laver à l'eau chaude). Techn. Laver, plonger dans l'eau, en parlant des laines et des étoffes, que l'on veut ainsi débarrasser des ordures qu'elles contiennent.

S'ébrouer v. pr. Art. vétér. Produire l'ébrouement, en parlant d'un cheval surpris ou effrayé : *L'animal effrayé* S'ÉBROUA, *se cabra, renversa son cavalier*.

— Par anal. Faire bouillonner l'eau dans laquelle on est plongé, en y respirant fortement : *Gérard avait coutume de* S'ÉBROUER *dans l'eau tout à l'aise*. (E. About.)

— Fam. Souffler, renifler dans quelque vive émotion : *Estrées revint à soi le premier, se secoua,* S'ÉBROUA, *regarda la compagnie comme un homme qui revient de l'autre monde*. (St-Sim.)

ÉBROUEUSE s. f. (é-brou-eu-ze — du préf. priv. *é*, et de *brou*). Femme qui casse des noix.

ÉBROUISSAGE s. m. (é-brou-i-sa-je — rad. *ébrouer*). Opération que les teinturiers font subir aux étoffes de laine.

— **Encycl.** Lorsqu'on veut teindre à l'indigo les étoffes de laine, la moindre trace de matière grasse suffit pour empêcher la fixation de la substance colorante ; il est donc nécessaire de les dépouiller entièrement de leur graisse. Pour cela on leur fait subir une opération connue sous le nom d'*ébrouissage*. On les met bouillir dans un sac de toile avec du son, dont la quantité est égale au quart du poids de la laine. Après un quart d'heure, on retire les laines, qui sont lissées, puis replongées dans le bain pendant une heure; elles sont ensuite retirées, lavées, passées à l'alun, et peuvent dès lors fixer l'indigotine.

ÉBROUSSÉ, ÉE (é-brou-sé) part. passé du v. Ebrousser : *Un arbre* ÉBROUSSÉ.

ÉBROUSSER v. a. ou tr. (é-brou-sé). Agric. Effeuiller : ÉBROUSSER *les arbres*. ‖ On dit ÉBROUFFER dans quelques départements.

ÉBROUTÉ, ÉE (é-brou-té) part. passé du v. Ebrouter : *Feuilles* ÉBROUTÉES.

ÉBROUTER v. a. ou tr. (é-brou-té — du préf. privat. *é*, et de *brou*). Econ. rur. Débarrasser la feuille de mûrier des brindilles avec lesquelles elle a été cueillie.

ÉBRUITATION s. f. (é-brui-ta-sion — rad. *ébruiter*). Action d'ébruiter. ‖ Peu usité.

ÉBRUITÉ, ÉE (é-bruité) part. passé du v. Ebruiter. *Une affaire* ÉBRUITÉE. *Un secret* ÉBRUITÉ. *Je lui racontai le tout, mais sous le secret, et, comme c'était un bon gars, bien prudent, il n'en fut rien* ÉBRUITÉ. (G. Sand.)

ÉBRUITEMENT s. m. (é-brui-te-man — rad. *ébruiter*). Action d'ébruiter : *Il était convenu qu'un peu d'*ÉBRUITEMENT *devait être d'avance donné à ma vocation d'homme d'Etat*. (Balz.) ‖ Peu usité.

ÉBRUITER v. a. ou tr. (ébruité — du préf. *é*, et de *bruit*). Divulguer, répandre, faire connaître au public :

> . . . N'allons donc pas *ébruiter* une affaire
> Qui me touche en époux et vous regarde en père.
> RACINE.

> Le *Moniteur* lui-même, officiel recueil,
> Est contraint d'*ébruiter* ces histoires de deuil.
> BARTHÉLEMY.

— Mettre en réputation, donner de la notoriété à : *Le tapage de ce duel m'*AVAIT *vraiment beaucoup* ÉBRUITÉ. (Balz.) ‖ Inus.

S'ébruiter, v. pron. Se divulguer, se répandre, être ébruité : *La chose* S'ÉBRUITA.

ÉBRUN s. m. (é-brun). Agric. Nom du blé ergoté dans quelques localités.

EBSAMBOUL ou **IBSAMBOUL**, village de la basse Nubie, sur la rive gauche du Nil, à 45 kilom. S.-O. de Deyr, par 22° 20′ de lat. N. Cette localité est célèbre par ses magnifiques excavations formant deux temples, œuvre de l'époque de Sésostris. Les *grottes sacrées* ou *spéos d'Ebsamboul* sont peut-être ce que l'antiquité égyptienne nous a légué de plus merveilleux et de plus intéressant. Elles sont situées sur les bords du Nil, dans l'une des parties les plus désolées de la Nubie inférieure, au pays des Kennous, entre la première et la seconde cataracte. Il y a deux spéos principaux, le *grand spéos d'Ebsamboul* ou de *Phré* et le *petit spéos d'Ebsamboul* ou *spéos d'Hâthor*. Le *grand spéos* ou *spéos de Phré* est pratiqué dans les flancs d'une colline de grès peu élevée, nommée *Djebel-Ebsamboul* (montagne d'Ebsamboul), qui vient se plonger dans le Nil à la hauteur d'Aboceis. Il est précédé d'une façade qui s'ouvre dans les flancs mêmes de la colline, et qui, se découvrant tout d'un coup au milieu de l'encombrement des sables mouvants du désert, frappe d'étonnement et d'admiration le voyageur attristé par l'aspect pauvre et désolé du pays. Cette façade, qui mesure en tout 38 m. de base sur 28 m. 50 d'élévation, a pour principal motif de décoration quatre gigantesques statues d'un travail admirable, qui représentent toutes quatre Rhamsès III, dit le Grand, ou Sésostris, assis les mains sur les genoux et la tête ornée de sa coiffure civile surmontée du *pschent*, symbole de la souveraineté sur la haute et la basse Egypte. Entre les fauteuils des deux statues médianes, on voit une porte étroite : c'est l'entrée du spéos. Au-dessus de cette porte, il y a une cinquième statue colossale, haute de 6 m.; c'est celle du dieu-soleil Phré, auquel fut consacré ce spéos. A droite et à gauche, un bas-relief fort bien sculpté se dessine sur la muraille ; enfin, à la partie supérieure, au-dessus des têtes des quatre statues colossales, court une frise hiéroglyphique. En franchissant l'étroite porte, on pénètre dans l'intérieur du spéos, qui est digne en tous points de la façade : il est divisé en plusieurs salles, le *pronaos*, le *naos* ou *cella*, le *sekos*, et deux autres salles moins importantes. Le *pronaos* est la première dans laquelle on entre; elle est large de 16 m. et profonde de 17 m. 50; elle est soutenue par huit piliers isolés, alignés sur deux rangées, et contre lesquels sont adossées huit statues de 10 m. chacune, taillées dans le roc comme les piliers eux-mêmes : ces huit statues sont debout, les mains croisées sur la poitrine ; elles représentent encore Rhamsès le Grand et les conquêtes de ce Pharaon sont retracées dans une file de grands bas-reliefs historiques qui ornent les parois. Un de ces bas-reliefs, représentant son char de triomphe accompagné de groupes de prisonniers nubiens, nègres, etc., de grandeur naturelle, offre une composition de toute beauté et du plus grand effet. L'ensemble de cette vaste et mystérieuse enceinte, qui ne reçoit de jour que par la porte, est saisissant, et les huit statues colossales qui soutiennent le plafond lui donnent un air de grandeur et de solennité fort imposant. Du *pronaos*, on passe dans le *naos* ou *cella*, salle moins spacieuse, que supportent par le milieu quatre gros piliers. Puis on entre par trois portes différentes dans une troisième pièce, moins grande encore, qui communique au *sekos*, ou sanctuaire, petite salle profonde de 7 m., au fond de laquelle sont assises sur un même banc quatre belles statues plus grandes que nature et d'un très-bon travail, représentant les trois divinités de la *Trimourti* ou Trinité indienne, Ammon-Ra, Phré et Phtha, puis, assis au milieu d'elles, Rhamsès le Grand. De chaque côté du sanctuaire, il y a une petite pièce dont l'entrée s'ouvre sur la *cella*. Ces deux petites salles ne semblent pas avoir été terminées. Tel est le plan de ce vaste et magnifique spéos, aussi admirable par les proportions imposantes, colossales de l'ensemble que par la parfaite exécution des statues et des bas-reliefs dont chaque salle est décorée : ces statues et ces bas-reliefs paraissent avoir été enduits d'une couche de stuc et peints par-dessus de couleurs riches et variées. Le fond du plafond est bleu; une bordure tricolore, ornée d'oiseaux symboliques, l'encadre. C'est en mars 1816 que ce splendide vestige de l'ancienne civilisation égyptienne fut visité pour la première fois par un Européen. Encore, le savant voyageur auquel est dû l'honneur de cette découverte, le chevalier Drovetti, consul général de France en Egypte, ne put-il en admirer que la façade : rien, pas même l'appât du gain, ne put faire consentir les superstitieux habitants à permettre l'entrée du temple : les plus grandes calamités devaient fondre sur ces braves gens si le temple était une fois ouvert aux chrétiens. Un an plus tard, Belzoni, voyageur anglais, fut plus heureux; il fit déblayer l'entrée et pénétra jusqu'au sanctuaire : il trouva même dans la grande salle deux sphinx à tête d'épervier (symbole de Phré le dieu-soleil), qu'il fit transporter en Angleterre. Depuis cette époque, le temple d'Ebsamboul, rendu célèbre par les relations de ces premiers visiteurs, n'a pas cessé d'être le principal but des excursions des Européens et le sujet de leur admiration. « C'est la plus gigantesque conception qu'ait jamais enfantée le génie des Pharaons, » dit M. Lenormant (*Esquisse de la basse Nubie*, dans la *Revue française*, novembre 1839). « Le temple d'Ebsamboul vaut à lui seul le voyage de Nubie, » a dit de son côté M. Champollion jeune (*Lettres écrites d'Egypte et de Nubie en 1828 et 1829*). Malheureusement toutes ces merveilles se dégradent de plus en plus chaque jour.

Quant à l'antiquité de ce spéos, quelques écrivains le considèrent comme le modèle primitif de toute l'architecture égyptienne ; mais les légendes hiéroglyphiques et les sujets des bas-reliefs montrent clairement que ce temple a été consacré par Rhamsès le Grand ou Sésostris, qui ouvre, comme on sait, la 19e dynastie des Pharaons; ce qui fait remonter la construction de ce temple à quinze ou seize cents avant Jésus-Christ, antiquité encore assez respectable.

Le *petit spéos d'Ebsamboul* est situé à environ une journée au-dessus d'Ibrim, l'ancienne Premnis, sur le flanc de la même colline dans laquelle est creusé le grand spéos d'Ebsamboul, mais plus près du Nil et parallèlement à ce fleuve, à plus de 25 pieds au-dessus des eaux. La façade de ce petit spéos est moins considérable, mais tout aussi remarquable par la perfection des sculptures que celle du grand spéos de Phré : elle est également taillée dans le roc et décorée de six statues colossales de 12 m. environ de hauteur qui se détachent en haut-relief sur la masse compacte du rocher. Sa longueur totale est de 27 m. et sa hauteur de 12 m. Ce petit spéos est connu sous le nom de *petit temple d'Ebsamboul* ou de *spéos d'Hâthor*. Hâthor (la Vénus égyptienne) est la divinité à laquelle ce spéos a été dédié par la reine Nofré-Afri, la femme de Sésostris. Les six colosses de la façade, formant deux groupes composés d'une figure de femme entre deux figures d'homme et répétés symétriquement de chaque côté de la porte, représentent, dit-on, la reine Nofré-Afri entre deux figures de son royal époux : contre les jambes de chaque colosse, on voit deux figures de dimension moindre, quoique double cependant, de la stature humaine : ces figures représentent les fils et les filles du roi et de la reine avec leurs noms et leurs titres : les fils sont aux pieds de leur père, les filles à ceux de leur mère. Toutes ces statues sont d'une sculpture excellente et très-finie ; les corps de femme surtout ont toute la rondeur et tout le moelleux de la nature; les autres statues sont fort élégantes aussi, quoique leur principal mérite consiste dans leur style grave, noble et imposant. L'intérieur de cet élégant spéos, pour être moins remarquable que la façade, n'est pas cependant sans intérêt : il est divisé, comme le grand temple, en plusieurs pièces, le *pronaos*, le *naos* ou *cella*, le *sekos* ou sanctuaire, et deux autres petites pièces de chaque côté de la *cella*. Il mesure 23 m. de profondeur sur 16 m. de largeur. Le plafond du *pronaos* est supporté par six piliers carrés un peu massifs posant sur un large socle et couronnés par une tête de femme sculptée en relief. Les parois de chacune des salles sont ornées de bas-reliefs peints d'un bon style et d'un travail excellent, ainsi que d'un grand nombre d'ornements sculptés et d'hiéroglyphes. Le plafond, peint en bleu, est encadré d'une bordure de trois couleurs. Tous ces ornements sont assez bien conservés, mais seulement un peu enfumés, par suite des feux qu'y allumèrent les Kennous, auxquels ce temple sert de refuge. Il y a déjà longtemps, en effet, que les habitants de Beyllagy, village situé à une demi-lieue au sud, et ceux des villages voisins, s'y réfugient avec leurs troupeaux, pour échapper aux attaques des Bédouins du Gharbuo de la

Libye. Le *spéos d'Hâthor* est de la même époque que celui de Phré; il remonte au siècle de Sésostris, c'est-à-dire au XVe siècle av. J.-C.

ÉBUARD s. m. (é-bu-ar). Techn. Coin de bois dur qui sert à fendre des bûches.

ÉBÛCHETER v. n. ou intr. (é-bu-che-té — du préf. *é*, et de *buchette*). Ramasser du menu bois. ‖ On disait anciennement ÉBUSCHETER.

ÉBUDES, nom ancien des îles HÉBRIDES.

ÉBULLIOSCOPE s. m. (é-bu-li-o-sko-pe — du lat. *ebullire*, bouillir, et du gr. *skopeô*, j'examine). Techn. Appareil de forme variable qui sert à déterminer, au moyen de l'ébullition, la richesse en alcool des liqueurs spiritueuses : ÉBULLIOSCOPE *à cadran*. ÉBULLIOSCOPE *de Franckton*. ‖ Ce mot hybride devrait être abandonné.

— **Encycl.** Les physiciens ont établi par de nombreuses observations que les liquides entrent en ébullition, sous la pression de l'atmosphère, à des températures constantes pour un même liquide et variables pour des liquides différents; de plus, que des liquides mélangés bouillent à des températures qui varient avec la nature et les proportions du mélange. On a cherché à appliquer ces principes à l'analyse des mélanges commerciaux d'eau et d'alcool : eaux-de-vie, esprits, vins, etc., et on y est arrivé au moyen d'instruments nommés *ébullioscopes*. Le principe en est très-facile à concevoir. Sous la pression atmosphérique de 0 m. 760, le point d'ébullition de l'eau est 100°; dans les mêmes conditions, celui de l'alcool pur est 78°. Si on mélange ces deux liquides en proportions variées on aura des produits qui entreront en ébullition à des températures différentes, comprises entre 78° et 100°, d'autant plus rapprochées d'une des limites que l'un des liquides sera plus abondant. Si donc on fait une série de mélanges d'eau et d'alcool pur, variant suivant une certaine loi, et si on détermine les points d'ébullition des liquides ainsi obtenus, en mettant sous forme de table les résultats, il deviendra très-facile à un moment donné de faire l'analyse d'un mélange composé d'eau et d'alcool : il suffira de le porter à l'ébullition, de mesurer à l'aide d'un thermomètre la température de cette ébullition, enfin de chercher dans la table la proportion du mélange bouillant à cette température. Dans ces conditions, les choses sont susceptibles, comme on le voit, d'une grande simplicité et d'une grande exactitude; mais il n'en est plus de même dès que l'eau et l'alcool mélangés tiennent en solution, comme dans le vin ou dans certaines liqueurs, des matières étrangères : sucre, crème de tartre, matières salines diverses, éthers, etc.; toutefois, lorsqu'on n'a affaire qu'à des substances du genre de celles qui précèdent, l'erreur que peut entraîner leur présence est assez faible et sans inconvénient pour des déterminations commerciales. Il n'en serait plus de même s'il s'agissait de matières très-avides d'eau, comme le chlorure de calcium, le carbonate de potasse, etc. L'*ébullioscope* de M. Conaty est un des meilleurs; il consiste en un thermomètre à mercure portant une graduation spéciale, calculée d'après la table dont il a été question plus haut. Le point 100° est marqué 0 : il correspond, en effet, à l'ébullition des liquides qui ne renferment pas d'alcool; le point 78° est marqué 100° : il correspond à l'ébullition de l'alcool pur; enfin, l'espace compris entre ces limites est divisé en 100 degrés, espacés de telle manière qu'ils correspondent à des centièmes d'alcool vrai. Si un liquide alcoolique en ébullition marque 56° à l'*ébullioscope*, il renfermera 56 pour 100 d'alcool. La pression atmosphérique peut, par ses variations, influer sur l'exactitude des déterminations : d'après M. Bussy, l'appareil de Conaty est exact à 1 centième près, quand les liqueurs expérimentées ne renferment pas en dissolution des substances capables d'influer notablement sur la température de leur ébullition. Avant M. Conaty, M. l'abbé Brossard-Vidal avait imaginé un instrument basé sur les mêmes principes; seulement les indications étaient fournies, non plus directement par l'allongement de la colonne mercurielle dans le thermomètre, mais par une aiguille qui se mouvait sur un cadran gradué, au moyen d'un mécanisme comparable à celui qu'on emploie dans les baromètres à cadran, c'est-à-dire deux poids équilibrés aux extrémités d'un fil dont les mouvements commandaient une poulie et par contre l'aiguille; l'un des contre-poids, un peu plus pesant que l'autre, était mû par la colonne mercurielle lorsqu'elle s'élevait ou s'abaissait. L'*ébullioscope* de Brossard-Vidal était plus compliqué que celui de Conaty, sans présenter en échange aucun avantage bien appréciable. D'ailleurs, ces instruments sont peu employés : on préfère généralement suivre la méthode d'analyse due à Gay-Lussac, et qui consiste à distiller les liquides tant qu'il passe de l'alcool, à ajouter de l'eau au produit distillé, de manière à le ramener au volume du liquide employé, puis à déterminer la proportion d'alcool vrai, au moyen de l'alcoomètre centésimal; on obtient ainsi des résultats très-exacts.

ÉBULLITION s. f. (é-bu-li-sion — du lat. *ebullitio*; de *ebullire*, bouillir). Phys. Trouble produit dans un liquide par les bulles de gaz dont la chaleur a déterminé la formation, et qui s'élèvent tumultueusement vers la surface à cause de leur faible densité : *Entrer en* ÉBULLITION. *Etre en* ÉBULLITION. *La vapeur qui provient de l'*ÉBULLITION *jouit d'une puissance considérable.* (L. Figuier.) ‖ Bouillonnement de matières en fusion : *Cette contrée arrachée du continent par de violentes convulsions, par la furieuse* ÉBULLITION *de mille volcans, semble une tourmente de granit.* (Michelet.)

— Par anal. Dégagement tumultueux de gaz au sein d'un liquide : ÉBULLITION *de la bière, de l'eau de Seltz.*

— Fig. Effervescence, Mouvement actif des passions : *Il y a des personnes qui ont des* ÉBULLITIONS *d'esprit, comme il y en a qui ont des* ÉBULLITIONS *de sang, c'est-à-dire que leur esprit paraît partout.* (Nicole.) *Je suis pour le bon sens et ne saurais souffrir les* ÉBULLITIONS *du cerveau de nos marquis de Mascarille.* (Mol.) *J'étais alors dans toute l'*ÉBULLITION *de mes plus vertes et plus âpres années.* (Lamart.) ‖ Fermentation populaire : *Paris était en* ÉBULLITION. *La Galilée était, au temps de Jésus, une vaste fournaise où s'agitaient en* ÉBULLITION *les éléments les plus divers.* (Renan.)

— Pathol. Eruption cutanée : *Après vingt-quatre heures de vomissements, une* ÉBULLITION *me couvrit le corps et le visage; une petite vérole confluente se déclara.* (Chateaub.)

— **Syn. Ébullition, effervescence, fermentation.** L'*ébullition* est proprement le mouvement d'un liquide qui bout, et ce mouvement provient des petites bulles formées par les parties du liquide que la chaleur a vaporisées; par extension, on dit quelquefois *ébullition* pour grande *effervescence*. Celle-ci est le mouvement qui s'excite dans une substance quand une combinaison chimique y donne naissance à des bulles de gaz d'une nature particulière. La *fermentation* est un travail intérieur, lent, caché, qui s'opère de lui-même dans certaines substances organiques, quand les circonstances sont favorables. Au figuré, l'*ébullition* est une éruption de boutons, de pustules qui se forment sur la peau; l'*effervescence* est une agitation des esprits qui se manifeste brusquement et qui souvent s'apaise bientôt d'elle-même; la *fermentation* est sourde, muette, et, quand elle dure longtemps, elle conduit à la révolte.

— **Encycl.** Lorsqu'on fait chauffer un liquide, les premières bulles qui se dégagent sont dues à l'air qu'il contient; elles produisent ce que l'on nomme le *frémissement;* celles qui viennent ensuite, formées par la vaporisation du liquide en contact avec les parois du vase, se résolvent par la condensation avant d'arriver à la surface; les dernières, enfin, traversent le liquide échauffé par les précédentes et s'échappent de la surface en produisant un mouvement violent, connu sous le nom d'*ébullition*. Les substances dissoutes dans un liquide en retardent l'*ébullition*, lorsqu'elles ne sont pas elles-mêmes volatiles. La nature du vase a aussi son influence : Gay-Lussac a remarqué le premier que l'eau bout à 101° dans un vase de verre, et que cette température s'élève à 104°, 105° et même 106°, si ce vase est bien nettoyé avec de la potasse. Si, au moment de l'expérience, on jette un fragment de métal dans le liquide, l'*ébullition* retombe exactement à 100°, comme si elle avait eu lieu dans un vase métallique.

Le phénomène de l'*ébullition* est soumis aux deux lois suivantes :

1° La température d'*ébullition* augmente ou diminue avec la pression;

2° La température reste stationnaire pendant toute la durée de l'*ébullition*, quelle que soit l'intensité de la source de chaleur. Si, au lieu d'observer la chaleur au niveau des mers et sous la pression de 0m,76, on la prend au sommet d'une montagne élevée, l'*ébullition* se produit avec la même effervescence à une température inférieure à 100°; sur le mont Blanc, elle a lieu à 84°.

L'expérience prouve que, sous la pression moyenne de l'atmosphère, tous les liquides ne commencent pas à bouillir au même degré de température; ceux qui sont les plus volatils entrent le plus promptement en *ébullition;* ainsi l'éther nitrique et l'éther muriatique sont tellement volatils que la chaleur de la main suffit pour les faire bouillir.

TABLEAU DES TEMPÉRATURES D'ÉBULLITION DE QUELQUES MATIÈRES SOUS LA PRESSION ATMOSPHÉRIQUE.

	degrés.
Eau	100,0
Ether sulfurique	37,8
Sulfure de carbone	47,0
Carbure d'hydrogène	225,0
Esprit de bois	65,5
Alcool	78,4
Dissolution saturée de sulfate de soude	100,7
Dissolution saturée d'acétate de plomb	102,0
Dissolution saturée de chlorure de sodium	106,9
Dissolution saturée de chlorhydrate d'ammoniaque	114,4
Dissolution saturée de nitre	115,6
Dissolution saturée de tartre	116,7
Dissolution saturée de nitrate d'ammoniaque	125,3
Dissolution saturée de sous-carbonate de potasse	140,0
Essence de térébenthine	157,0
Phosphore	290,0
Soufre	299,0
Acide valérique	175,0
Ether acétique	74,0
Butyrate de méthylène	93,0
Acide sulfurique	310,0
Huile de lin	316,0
Mercure	360,0
Ether valérique	113,5
Acide formique	100,0
Acide acétique	120,0
Acide butyrique	164,0
Térébène	156,0
Essence de citron	165,0

— Art vétér. Le mot *ébullition* a pour synonymes : *échauboulure, feu d'herbe, congestion de la peau.* Cette maladie consiste dans une congestion du tissu cutané. Elle est caractérisée par l'éruption de plaques, de boutons ou de tumeurs aplaties, de forme et de dimensions variables. Elle attaque très-souvent les solipèdes, plus rarement les ruminants et ne se montre presque jamais dans les autres espèces domestiques. On l'observe surtout au printemps et pendant la belle saison.

« Le tempérament sanguin, dit M. Lafosse, le jeune âge, toutes les causes qui augmentent la masse du sang, telles que le repos, une nourriture substantielle ou contenant beaucoup de principes dont l'absorption intestinale peut s'emparer : les grains, les graines, les tubercules féculents, les fourrages artificiels, le vert, prédisposent à cette affection. » Les exercices violents, la chaleur, l'insolation, la haute température des habitations, les refroidissements, la pluie, l'immersion sont aussi des causes de l'échauboulure. L'éruption spéciale qui caractérise l'échauboulure peut apparaître sur toutes les parties du corps, mais plus spécialement aux épaules, sur la poitrine, le long du dos, sur les faces de l'encolure. Quand l'éruption se fait sur toute la surface de la peau, l'*ébullition* est dite *générale*, et partielle quand elle est circonscrite à une ou plusieurs régions.

L'*ébullition partielle* est caractérisée par de petites tumeurs aplaties, parfaitement circonscrites à leur circonférence, dont le diamètre varie depuis celui d'une pièce de 1 fr. jusqu'à celui d'une pièce de 5 fr., écrasable par la pression, n'occasionnant pas de prurit. Ces petites tumeurs apparaissent à l'improviste; il arrive qu'elles disparaissent subitement sous l'influence de la fraîcheur de l'air, pour reparaître de nouveau lorsque l'air se réchauffe; parfois leur disparition est définitive. Très-souvent un fluide séreux suinte à travers l'épiderme, agglutine les poils qui tombent bientôt, et laisse la peau dénudée et rougeâtre. Cette terminaison a lieu du douzième au vingtième jour.

— *Ebullition générale.* Cette maladie s'annonce quelquefois par des symptômes généraux. L'animal perd l'appétit, s'affaiblit, devient moins sensible au fouet. Puis, dans le court espace de quelques heures, des petites tumeurs de la même nature que les précédentes se manifestent sur toute la surface cutanée, à l'exception de la peau des membres qui n'est pas ordinairement atteinte. « Les tumeurs, dit M. Reynal, sont quelquefois en nombre infini. Alors la surface du tégument est irrégulièrement bosselée, anfractueuse et inégale. De ces bosselures, les unes, petites, n'ont qu'un diamètre qui égale à peine celui d'une pièce de 2 fr.; les autres, plus étendues, mesurent 0m,05, 0m,06 et 0m,07 de surface. Leur élévation au niveau de la peau est quelquefois proportionnelle à leur étendue; les plus grosses peuvent faire des saillies de plus de 0m,01 de hauteur. Elles sont plus ou moins éloignées les unes des autres, quelquefois juxtaposées, quelquefois distinctes et séparées, quelquefois réunies et tout à fait confluentes. »

La maladie arrive à son apogée de six à vingt-quatre heures; elle peut se terminer par délitescence, par métastase ou par secrétion, comme dans le cas d'*ébullition* partielle. Le traitement de l'*ébullition* est des plus simples. Le plus souvent, la nature médicatrice se suffit pour la cure de l'*ébullition* partielle. Cependant il est toujours bon de diminuer la ration des animaux, de leur donner des aliments rafraîchissants, de les saigner s'ils sont trop pléthoriques et de leur administrer des boissons nitrées ou acidulées. Lorsque l'*ébullition* est générale, la saignée, la diète, les tempérants sont rigoureusement indiqués, ainsi que l'emploi des purgatifs salins, de la crème de tartre. Lorsque des croûtes se sont produites à la surface du corps, il faut lotionner les animaux avec de l'eau savonneuse, et les sécher ensuite par des bouchonnements et des promenades au soleil.

EBULO (Pierre D'), poëte latin et chroniqueur sicilien de la fin du XIIe siècle. Il nous a laissé en mauvais vers un récit des événements arrivés en Sicile sous Tancrède et l'empereur Henri VI. Cette pièce, assez importante pour l'histoire de l'époque, a été publiée à Bâle en 1740, sous ce titre : *Petri d'Ebulo carmen de motibus siculis.*

ÉBULOPHILE s. m. (é-bu-lo-fi-le — du lat. *ebullire*, bouillir, et du gr. *philos*, ami). Econ. domest. Ustensile destiné à empêcher le lait de tomber dans le feu, quand il monte. ‖ Ce mot est barbare à tous égards.

EBURA, nom latin de l'Eure. ‖ Ville de l'Espagne ancienne, dans la Lusitanie, la même que Ebora. ‖ Autre ville de l'Espagne ancienne, dans la Bétique, aujourd'hui Alcala la Real.

EBURI, nom ancien d'EBOLI.

ÉBURIE s. f. (é-bu-rî — du lat. *ebur*, ivoire). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, voisin des cérambyx, et comprenant plus de cinquante espèces, toutes américaines : *Les* ÉBURIES *sont d'une taille assez élevée.* (Chevrolat.)

— **Encycl.** Ces insectes sont d'une assez grande taille et de formes sveltes; la couleur prédominante varie du brun au cendré; leurs élytres, tronqués à l'extrémité et munis d'une longue épine à chaque angle, portent des taches en relief, couleur d'ivoire jauni, souvent doubles, allongées et cerclées de noir. Les *éburies* produisent avec leur corselet le son qui est particulier aux capricornes et aux genres voisins; les unes vivent sous les écorces et dans l'intérieur des arbres vermoulus; les autres se tiennent sur les feuilles, en rabattant leurs antennes le long du dos, et, dès qu'on les touche, s'échappent vivement et se laissent tomber à terre. On en connaît plus de cinquante espèces, toutes américaines.

ÉBURIPHORE s. m. (é-bu-ri-fo-re — du lat. *ebur*, ivoire, et du gr. *phoros*, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, voisin des clairons, et comprenant une seule espèce, qui habite Madagascar.

ÉBURNATION s. f. (é-bur-na-si-on — du lat. *eburneus*, d'ivoire). Syn. d'ÉBURNIFICATION.

ÉBURNE s. f. (é-bur-ne — du lat. *eburneus*, d'ivoire). Moll. Genre de mollusques gastéropodes pectinibranches, formé aux dépens des buccins et des ancillaires, et qui n'a pas été adopté : *Toutes les* ÉBURNES *sont couvertes d'un épiderme.* (Deshayes.)

ÉBURNÉ, ÉE adj. (é-bur-né — du lat. *eburneus*, d'ivoire). Qui a ou qui a pris la couleur ou la consistance de l'ivoire.

— Pathol. Qui a subi l'éburnification : *Cartilage* ÉBURNÉ. ‖ On dit aussi ÉBURNIFIÉ.

— Anat. *Substance éburnée*, Ivoire des dents.

ÉBURNÉEN, ÉENNE adj. (é-bur-né-ain, é-è-ne — du lat. *eburneus*, d'ivoire). Qui a l'aspect de l'ivoire, la blancheur de l'ivoire : *La transparence* ÉBURNÉENNE, *traversée de veines bleuâtres et de blancheurs rosées, joue la chair à faire illusion.* (Th. Gaut.)

ÉBURNIFICATION s. f. (é-bur-ni-fi-ka-sion — du latin *ebur*, ivoire; *facere*, faire). Pathol. Transformation des cartilages ou d'autres matières en matière éburnée. ‖ Transformation de la substance d'un os, qui prend un degré de compacité considérable. ‖ Encroûtement de certaines tumeurs par des phosphates et des carbonates de chaux. ‖ On dit aussi ÉBURNATION.

ÉBURNIN, INE adj. (é-bur-nain, i-ne — lat. *eburneus;* de *ebur*, ivoire). Qui ressemble à de l'ivoire : *Une substance* ÉBURNINE.

ÉBURNINÉ, ÉE adj. (é-bur-ni-né — rad. *éburne*). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'éburne.

— s. f. pl. Groupe de mollusques gastéropodes, formant une division de la famille des turbinellidées, et qui a pour type le genre éburne. Ce genre n'a pas été adopté.

ÉBURON, ONE s. et adj. (é-bu-ron, o-ne). Géogr. anc. Peuple qui habitait le pays situé entre la Meuse et le Rhin; qui a rapport à ce peuple : *Les* EBURONS. *La nation* ÉBURONE.

ÉBURONS, ancien peuple de la Gaule Belgique qui se trouvait dans la Germanie IIe, sur les bords de la Meuse, entre le Rhin et le pays des Sicambres à l'E., les Atuatiques et les Condruses au S., la Dyle et les Ménapiens à l'O. et au N. S'étant révoltés contre les Romains, ils défirent, sous les ordres d'Ambiorix, une légion composée de cinq cohortes. César exerça contre les vainqueurs de sanglantes représailles, et établit les Tungrii ou Tongres sur leur territoire, qui est aujourd'hui compris dans la province belge de Liége.

ÉBUROVICES, peuple de la Gaule, dans la Lyonnaise IIe et la confédération des Aulerques. Le pays qu'il occupait forme aujourd'hui le territoire d'Evreux.

EBUS, l'une des îles Philippines, sur la côte N.-O. de Mindoro, avec laquelle elle forme un excellent port. Circonf. 3 kilom. environ. V. PHILIPPINES.

EBUSUS, nom ancien d'une île de la Méditerranée, dans le groupe des Pityuses. C'est aujourd'hui Iviça.

EC préf. V. É.

ÉCACHÉ, ÉE (é-ka-ché) part. passé du v. Ecacher. Brisé, écrasé; aplati par un coup : *Des noix* ÉCACHÉES. *Du sel* ÉCACHÉ. *Ragotin, poussant la porte de l'autre côté, la fit donner si rudement contre le visage de la pauvre dame, qu'elle en eut le nez* ÉCACHÉ. (Scarron.)

— Fam. Naturellement aplati, écrasé, en parlant du nez : *Un nez* ÉCACHÉ.

ÉCACHEMENT s. m. (é-ca-che-man — rad. *écacher*). Techn. Action d'écacher : *L'*ÉCACHEMENT *des noix.* ‖ Etat de ce qui est écaché.

— Chir. Meurtrissure par écrasement.

ÉCACHER v. a. ou tr. (é-ka-ché — du lat. *coactus*, serré, comprimé). Ecraser en aplatissant : ÉCACHER *une noix.* ÉCACHER *des limaçons. Les éléphants* ÉCACHENT *et détruisent dix fois plus de plantes avec leurs pieds qu'ils n'en consomment.* (Buff.)

— Par exagér. Presser fortement : *Vous m'*AVEZ ÉCACHÉ *le doigt.*

— Techn. Aplatir au laminoir : ÉCACHER *du fil de fer.* ‖ Comprimer, en parlant des feuilles de papier qu'on met à la presse pour expulser l'air interposé. ‖ Pétrir et amollir, en parlant de la cire. ‖ Dresser sur la meule, en parlant d'une faux, d'une lime et d'autres outils.

S'écacher v. pron. Etre écaché : *Le fil de fer* S'ÉCACHE *au laminoir.*

— Ecacher à soi : S'ÉCACHER *le doigt.*

— Techn. S'écraser, être cassant sous le marteau. ‖ Ne se dit que du fer rouverin.

ÉCACHEUR s. m. (é-ka-cheur — rad. *écacher*). Techn. Ouvrier qui écache. ‖ Ouvrier qui aplatit les fils métalliques. ‖ Ouvrier qui pétrit la cire. ‖ Ouvrier qui dresse les faux ou autres outils sur la meule.

ÉCADE s. f. (é-ka-de — de l'angl. *shad*). Nom populaire de l'alose. ‖ Patois de Boulogne-sur-Mer.

ÉCAFÉ, ÉE ou **ÉCAFFÉ, ÉE** (é-ka-fé) part. passé du v. Ecafer ou Ecaffer : *De l'osier* ÉCAFÉ.

ÉCAFER ou **ÉCAFFER** v. a. ou tr. (é-ka-fé). Techn. Refendre, en parlant de l'osier : ÉCAFER *de l'osier.*

ÉCAFIGNON s. m. (é-ka-fi-gnon, *gn* mll.). Pop. Exhalaison puante.

ÉCAFLOTE s. f. (é-ka-flo-te — du bas lat. *scaffa*, cosse). Art culin. Peaux de légumes qui restent dans la passoire, lorsqu'on passe une purée.

ECAGE, ancien petit pays de France, dans la ci-devant province de Normandie; les lieux principaux étaient Ecajeul et Authieux-en-Ecage, compris actuellement dans le département du Calvados.

ÉCAGNE s. f. (é-ka-gne, *gn* mll. — bas lat. *scagna*, même sens). Techn. Portion d'un écheveau divisé : *Une* ÉCAGNE *de soie.*

ÉCAILLAGE s. m. (é-ka-lla-je, *ll* mll. — rad. *écailler*). Action d'écailler : *L'*ÉCAILLAGE *du poisson.*

— Défaut d'un objet qui s'écaille : *L'*ÉCAILLAGE *est un défaut commun à quelques beaux marbres. L'*ÉCAILLAGE *des peintures est dû souvent à ce qu'on les a vernies avant de les laisser sécher.*

— Action d'ouvrir les écailles des huîtres.

— Techn. Défaut que présentent certaines poteries composées, surtout les faïences communes, et qui consiste en ce que la glaçure, n'étant pas adhérente à la pâte, se détache et tombe sous forme de lamelles très-minces ou écailles : *On prévient l'*ÉCAILLAGE *en rendant la pâte assez calcaire pour qu'il y ait suffisamment d'affinité chimique entre les deux éléments, pâte et glaçure.* (Salvetat.) ‖ Action de détacher par écailles le sel qui adhère aux parois d'une chaudière.

ÉCAILLAIRE s. f. (é-ka-llè-re — *ll* mll.) Bot. Syn. de SQUAMAIRE.

ÉCAILLE s. f. (é-ka-lle, *ll* mll. — lat. *squama*. Ce mot est d'origine germanique : gothique *skalja*, tuile; ancien allemand *scala*, enveloppe, écaille, coque, écale; anglo-saxon *scala, sceala, scyll*, enveloppe, écaille, gousse, écale; islandais *skal*, même sens; allemand *schale*, écaille, etc. Toutes ces formes correspondent au sanscrit *chadi, chadis, chadman*, toit, couvert, de *chad*, couvrir; comparez *chada, chadana*, couverture, *châdani*, peau, etc. De la même racine dérivent le gothique *skadus*, couvert, couverture, ombre; l'anglo-saxon *scadu*, couvert, abri; l'ancien allemand *scato*, couverture, ombre, etc., etc., et l'irlandais *caidhidhe*, toit; comparez *caidh*, peau. Le sanscrit *chaduran* signifie aussi tromperie, fraude, et, comme on trouve *chala* avec le même sens, on peut présumer un changement du *d* en *l*, dont on a d'ailleurs d'autres exemples. C'est ce qui conduit à rattacher à la racine germanique *skad*, en sanscrit *chad*, les formes germaniques données plus haut : le gothique *skalja*, tuile; scandinave *skâli*, toit, maison, *skyla*, ombre; ancien allemand *scala*, enveloppe, écaille, coque, etc., formes auxquelles correspondent l'irlandais *scail, scalan*, ombre; erse *sgail*, même sens, et *sgailean*, chaumière, tente). Chacune des plaques dures, cornées, qui couvrent le corps d'un grand nombre de poissons, de certains reptiles, et une partie de celui des oiseaux et de quelques mammifères : *Oter les* ÉCAILLES *d'un poisson. Ce lézard est couvert d'*ÉCAILLES *vertes. Les oiseaux ont les pieds couverts d'*ÉCAILLES. *La queue du castor est garnie d'*ÉCAILLES. (Buff.)

Tout son corps est armé d'*écailles* jaunissantes.
RACINE.

L'eau frémit, le poisson changeant
Emaille la vague d'argent
D'*écailles* blondes.
TH. DE BANVILLE.

— Par anal. Objet quelconque se détachant en petites plaques : *Ce marbre s'en va en* ÉCAILLES. *Çà et là, sur les murs qui s'effritent et s'en vont par* ÉCAILLES, *on voit les restes de peintures effacées d'anges, de saints et de martyrs.* (L. Enault.) ‖ Fragment de peau qui se détache sous forme d'écailles, dans certaines affections. ‖ Croûte de pain soulevée. ‖ Chacune des petites lames de métal, imitant des écailles de poisson, dont se composent certaines armures : *Les jugulaires de nos shakos sont formées d'*ÉCAILLES *de cuivre. Ma foi! j'aime mieux ma gonelle jaune et rouge que ces* ÉCAILLES *de fer et d'acier.* (V. Hugo.)

Turnus a revêtu l'or de ses longs cuissards,
Et déjà, sur son sein avide de batailles,
Sa cuirasse d'airain hérisse ses *écailles.*
DELILLE.

— Par ext. Chacune des valves d'une coquille bivalve : *Une* ÉCAILLE *d'huître. Une* ÉCAILLE *de moule.*

Tenez, voilà, dit-elle, à chacun une *écaille.*
BOILEAU.

Tenez, la cour vous donne à chacun une *écaille.*
LA FONTAINE.

Gardons-nous de plaider, on nous pille, on nous gruge,
On nous mine par des longueurs;
On fait tant, à la fin, que l'huître est pour le juge,
Les *écailles* pour les plaideurs.
LA FONTAINE.

‖ Chacune des deux parties du test d'une tortue; matière fournie par le même test : *Une* ÉCAILLE *de tortue. Une tabatière d'*ÉCAILLE. *La lyre d'Apollon était une* ÉCAILLE *de tortue sur laquelle étaient tendues trois ficelles.* (A. Karr.)

Ondée autour du front, sa brune chevelure
Se moire des reflets de l'aile d'un corbeau;
De son peigne d'*écaille*, impuissante morsure,
S'échappe sur son cou plus d'un rebelle anneau.
H. CANTEL.

‖ Poussière très-légère qui couvre les ailes des papillons : *Les papillons ont des ailes couvertes d'*ÉCAILLES *fines comme la poussière, et brillantes des plus belles couleurs.* (B. de St-P.)

— Fig. Par allusion aux écailles d'huîtres, Reste inutile : *Un tiers sans droit mangea l'huître et laissa les* ÉCAILLES *aux prétendants.* (St-Sim.)

— Archit. Ornement d'architecture formé d'arcs de cercle qui se touchent sur la même ligne et s'alternent d'une ligne à l'autre. On l'emploie particulièrement sur des couvertures d'édifices, pour imiter un toit d'écailles. ‖ Ardoises arrondies par le bout, qui produisent un effet analogue.

— Monn. *Ecaille d'azur*, Poudre d'acier que l'on place sous le carré, pour le hausser plus ou moins.

— Techn. Eclat de marbre détaché d'un bloc que l'on travaille. ‖ Tesson sur lequel on verse le savon en fusion pour essayer son degré de cuisson. ‖ Croûte qui se forme à la surface du fer vivement chauffé. ‖ Plaque de cuivre dont les émailleurs se servent pour confectionner le bleu de Turquie. ‖ Rouge sombre dont les relieurs font usage pour colorer la tranche des livres : *L'*ÉCAILLE, *qui n'est plus guère en usage aujourd'hui, se fait avec une forte décoction de bois de Fernambouc, auquel on joint de l'alun et même de la cochenille.* (Lesne.) ‖ *Ecaille de mer*, Pierre très-dure, spontanément séparée de la roche, et dont on se sert pour broyer les couleurs. ‖ *Ecaille de Bergame*, Tapisserie en forme d'écailles qu'on fabrique à Bergame.

— Hist. sainte. Sorte de matière concrétée qui tomba des yeux de saint Paul lorsqu'il recouvra la vue : *Jésus-Christ fit tomber en un instant des yeux de Saul cette espèce d'*ÉCAILLE *dont ils étaient couverts.* (Boss.) ‖ Fig. *Les écailles sont tombées de ses yeux*, Il voit la lumière de la vérité : *Cependant* LES ÉCAILLES *ne me* SONT *pas encore* TOMBÉES DES YEUX. (Volt.) *La suite des années a peu à peu fait* TOMBER LES ÉCAILLES DE *tant* D'YEUX *et fait regretter M. le duc d'Orléans.* (St-Sim.)

— Hist. *Ordre de l'Ecaille*, Ordre religieux militaire d'Espagne. Cet ordre fut créé en 1418, par don Juan II, roi de Castille, pour protéger la religion catholique et combattre les Maures. L'ordre, en espagnol, porte le nom de *la Scuama*. La marque distinctive de l'ordre était une croix d'écaille de poisson sur un habit blanc.

— Ichthyol. *Grande écaille*, Espèce de chétodon.

— Entom. Syn. d'ARETIE ou CHÉLONIE, genre de papillons nocturnes.

— Bot. Nom donné à de petites lames minces, sèches et coriaces, souvent colorées, qui entourent et recouvrent certains organes végétaux, tels que les fleurs des composées, des graminées, des joncées, la tige de l'orobanche, les bourgeons de presque tous nos arbres et arbrisseaux, etc. ‖ Fragment d'écorce qui se détache spontanément : *L'écorce du platane se détache en* ÉCAILLES. ‖ Chacune des écales d'un fruit bivalve : *Les* ÉCAILLES *de la noix.* ‖ Peu usité dans ce sens.

— **Epithètes.** Epaisse, dure, forte, solide, lourde, mince, faible, légère, fragile, unie, polie, luisante, brillante, étincelante, azurée, dorée, argentée, bigarrée, riche, précieuse, magnifique, grossière, commune. — Pl. — Epaisses, pressées, serrées, impénétrables, hérissées, glissantes, azurées, argentées, dorées, nuancées, bruyantes, sonores, sonnantes, retentissantes, brillantes, étincelantes, éclatantes, jaunissantes.

— **Encycl.** On donne le nom d'*écailles* à des plaques de substance cornée, dure, mais flexible, qui recouvrent tout ou certaines parties du corps de divers animaux. L'analyse chimique a trouvé dans les *écailles* de l'albumine coagulée, des phosphates de chaux et de soude, de l'oxyde de fer et un corps huileux auquel elles doivent leur flexibilité. On rencontre ces organes dans presque toutes les classes du règne animal. Parmi les mammifères, les pangolins et les phatagins en sont entièrement couverts; les *écailles* des tatous sont juxtaposées, adhérentes à la peau, et deviennent osseuses; elles affectent la forme de lames minces sur la queue de quelques singes, des rats, des castors, des capromys, des sarigues. Les oiseaux n'ont en général d'*écailles* que sur les pattes; on en trouve aussi néanmoins sur les petites ailes des manchots et des sphénisques. Tous les reptiles proprement dits ont le corps couvert d'*écailles*. Celles des chéloniens ou tortues forment des plaques assez larges, épaisses, imbriquées et jaspées. Celles des sauriens ou lézards et des ophidiens ou serpents sont disposées par petites lames et souvent sous forme de tubercules. C'est chez les crocodiles qu'elles atteignent leur plus grand développement : elles sont osseuses, rangées par bandes, ovalaires sur les jeunes individus, carrées chez les adultes. Petites, plates, ordinairement pentagonales chez les lézards, elles se terminent en pointe épineuse sur la queue des cordyles; en crête dentelée ou pectinée sur le dos des iguanes; en lames cornées continues sur la tête des boas et des couleuvres; en tubercules chez les acrochordes, en anneaux circulaires chez les amphisbènes. Les batraciens sont entièrement dépourvus d'*écailles*. C'est surtout dans la classe des poissons que les *écailles* acquièrent une haute importance et constituent une partie essentielle de l'organisation; elles sont quelquefois si petites, chez les gymnotes et les lamproies par exemple, que la peau semble être complétement nue. Les *écailles* sont en partie renfermées dans des capsules formées par des prolongements de la peau; chacune d'elles est en outre enveloppée d'une tunique ou membrane très-mince. De nombreuses espèces ont la peau protégée par des plaques entièrement ossifiées, et dans ce cas seulement les *écailles* adhèrent entre elles. En général, les *écailles* des poissons recouvrent la peau, s'étendent en lames minces et transparentes, à reflets colorés et métalliques, et sont unies aux téguments par de petits vaisseaux nourriciers; elles se crispent et se roulent sur elles-mêmes par l'action du feu. Elles présentent, dans leur forme et leur structure, des différences qui n'ont été bien étudiées que dans ces derniers temps, par suite de la découverte de nombreuses espèces fossiles dont on n'avait souvent que l'empreinte. M. Agassiz a reconnu que la disposition de l'enveloppe écailleuse qui protége le corps des poissons est liée par d'étroits rapports à leur organisation intérieure, comme elle l'est aux circonstances extérieures au milieu desquelles vivent ces animaux. Etudiées sous ce point de vue, les *écailles* peuvent être considérées comme le reflet superficiel de ce qui se passe à l'intérieur et à l'extérieur du poisson. Au milieu de l'infinie variété que présentent ces organes, M. Agassiz a reconnu quatre types bien distincts, qui lui ont servi de base pour une division de la classe des poissons en quatre ordres, d'après la forme et la structure des *écailles;* ce sont les suivants : 1° *cténoïdes* (du gr. *kteis*, peigne). Les *écailles* de ces poissons offrent sur leur bord postérieur des dentelures profondes comme les dents d'un peigne; elles sont formées seulement d'une lame cornée et d'une lame osseuse, sans couche d'émail qui les recouvre; ex. : la perche, le muge, la sole; 2° *cycloïdes* (du gr. *kuklos*, cercle). Chez ces poissons, les *écailles* sont à bords arrondis, polies à la surface et formées de lames cornées ou osseuses, mais toujours dépourvues d'émail; ex. : le brochet, la carpe, le goujon; 3° *ganoïdes* (du gr. *ganos*, éclat). Cet ordre est caractérisé par des *écailles* anguleuses, très-brillantes, composées de plaques osseuses ou cornées que revêt une mince lame d'émail; ex. : le silure, l'hippocampe, l'esturgeon; 4° *placoïdes* (du gr. *plax*, plaque élargie). Les poissons de cet ordre sont caractérisés par des plaques d'émail qui recouvrent leur peau d'une manière irrégulière; quelquefois ces plaques sont très-grandes, d'autres fois elles se réduisent à des tubercules aigus ou même à de petits points. Ex. : les raies, les squales, les lamproies. — Les *écailles* varient beaucoup de forme, de dimensions, de consistance, de nombre, d'espacement, etc.; ces différences sont étroitement liées à la forme de chaque espèce et à sa manière de vivre. Leur tissu est en général très-perméable à l'eau, et il n'est pas douteux qu'elles ne remplissent un rôle plus ou moins important dans les fonctions respiratoires. On observe, de chaque côté du corps, une file entière d'*écailles* portant une saillie allongée et dont l'ensemble constitue la ligne médiane. Enfin, on trouve des *écailles* d'une structure particulière et très-délicate, formant une poussière colorée, sur les ailes des papillons, sur certains coléoptères, sur les lépismes et sur quelques arachnides ou autres animaux inférieurs.

— Bot. En botanique, on appelle *écailles* de petites lames plus ou moins minces, de substance plus ou moins sèche, appliquées assez étroitement sur les organes qui les portent ou qui les accompagnent. Elles paraissent n'être que des feuilles avortées ou restées à l'état rudimentaire. Leur forme, leur grandeur, leur nombre varient beaucoup. On les trouve sur les diverses parties du végétal. Souvent elles sont imbriquées ou appliquées en recouvrement les unes sur les autres, comme les tuiles d'un toit; parfois même elles finissent par se souder ensemble et former un seul corps. Les bourgeons des arbres et des arbrisseaux sont ordinairement recouverts par des *écailles* imbriquées et très-serrées qui les protégent contre l'action directe des agents extérieurs. On donne quelquefois aussi le nom d'*écailles* ou de *productions écailleuses* aux bractées imbriquées qui forment l'involucre de l'immortelle, de la centaurée et des autres composées; à celles qui accompagnent les chatons des saules et des peupliers ou la fleur des graminées; à la glande nectarifère placée à l'onglet de chacun des pétales des renoncules, etc. Il est des plantes, comme les orobanches, où les feuilles manquent complétement et sont remplacées par des *écailles*. Ces organes sont encore très-abondants sur les rhizomes ou tiges souterraines de certaines fougères, telles que les polypodes, où ils forment une sorte de duvet membraneux.

— Indust. On désigne sous le nom d'*écaille*, dans les arts industriels, une substance d'apparence cornée, qui recouvre la carapace d'une tortue marine appelée *chélonée imbriquée* ou *tuilée*, et vulgairement *caret;* cette tortue habite les mers d'Amérique et l'océan Indien, et sa taille ne dépasse guère un demi-mètre.

L'*écaille* présente, à l'extérieur, la plus grande analogie avec la corne; mais elle n'a pas, comme celle-ci, une structure fibreuse ou lamelleuse. Elle paraît être plutôt une exsudation de matière muqueuse et albumineuse solidifiée, dont le tissu homogène peut être coupé et poli dans tous les sens. Pour l'obtenir, il suffit de présenter devant un foyer ardent la face convexe de la carapace; les plaques ou *écailles* se redressent, se détachent, et forment alors l'*écaille brute* du commerce; chaque tortue fournit en moyenne un ou deux kilogrammes de ces plaques. On distingue plusieurs sortes d'*écaille*. La première et la plus estimée est celle qui nous vient des mers de la Chine, et notamment des côtes de Manille. Elle est épaisse, solide, peu flexible, noire, marquée de taches jaune pâle, passant quelquefois au rougeâtre, et paraît d'un rouge vineux lorsqu'on regarde la lumière au travers. On désigne sous le nom d'*écaille jaspée* les plaques à fond brun nuancé de rouge. L'*écaille* des Seychelles nous arrive par l'île de la Réunion, et forme la seconde sorte; elle est plus forte et plus épaisse que la précédente, d'une couleur vineuse nuancée de jaune clair et moins transparente. La troisième sorte vient de Bombay, par Alexandrie; aussi l'appelle-t-on *écaille d'Egypte;* elle est en feuilles généralement plus petites, plus minces, plus terreuses, souvent sujettes à se dédoubler. Enfin l'Amérique nous fournit la quatrième sorte, qui est en feuilles plus grandes et plus épaisses que celles des autres sortes, solides, verdâtres en dehors, noirâtres en dedans, rougeâtres par transparence et à grandes jaspures. L'*écaille brute* présente des courbures et des épaisseurs inégales. On la redresse facilement, car cette matière se ramollit tellement par l'action de la chaleur, qu'on peut agir sur elle comme sur une masse molle, sur une pâte flexible et ductile qui se laisse étendre et souder, à laquelle, en un mot, on peut imprimer toutes les formes que l'on désire. Ainsi, en plongeant ces plaques pendant quelques minutes dans de l'eau très-chaude, puis en les comprimant et les laissant refroidir entre des lames de métal ou de bois dur, on leur donne une forme plate, qu'elles conservent ensuite. Ainsi étalées, elles sont grattées et amenées, à l'aide du rabot, à une épaisseur convenable. On peut alors les employer séparément; mais, comme elles n'ont pas toujours la longueur ou la largeur voulue, on les soude l'une à l'autre en juxtaposant leurs bords, préalablement taillés en biseau, puis en les comprimant entre des plaques métalliques et plongeant le tout dans l'eau bouillante. D'autres fois on les trouve trop minces; dans ce cas on les superpose, de manière que leurs parties minces et épaisses se correspondent réciproquement. Les rognures et les râpures d'*écaille* sont soigneusement recueillies; on les réunit avec des fragments plus ou moins volumineux; le tout est mis dans des moules métalliques, plongé dans l'eau bouillante et comprimé graduellement jusqu'à ce qu'on obtienne une masse compacte, que l'on désigne dans les arts sous le nom d'*écaille fondue*. On utilise surtout pour cet usage l'*onglon*, ou dépouille des pattes de la tortue. On trouve quelquefois une *écaille* toute blanche, et une autre mouchetée de noir; mais elles sont très-rares et par suite très-estimées. On imite assez bien l'*écaille* avec la corne, que l'on prépare de la même manière, bien que cette dernière substance soit moins transparente et moins dure; pour donner tout à fait à la corne l'apparence caractéristique de l'*écaille*, on la teint avec des sels d'or ou d'argent, qui produisent des taches noirâtres ou d'un brun rouge. On fabrique aussi une autre sorte d'*écaille* artificielle avec du caoutchouc durci.

L'*écaille* est une matière coûteuse. Elle s'emploie cependant à une fabrication considérable de peignes, de lorgnons, de manches d'ustensiles divers, d'éventails, de bonbonnières, de tabatières, etc.; on en fait aussi de beaux revêtements de meubles. La Renaissance s'est